



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 janvier 2015

Original : français

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Women in Alternative Action, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Women in Alternative Action Cameroon est une organisation non gouvernementale camerounaise ayant pour but la promotion de l'égalité genre, la non-discrimination, la non-stigmatisation socioculturelle, économique et politique au profit des femmes et des jeunes, en Afrique en général et particulièrement dans la République du Cameroun.

Après avoir examiné la déclaration et le Programme d'Action de Beijing 1995 et surtout la recommandation relative à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Women in Alternative Action Cameroon constate que, 20 ans après l'adoption de ce programme d'Action, des progrès sur la mise en œuvre sur cette recommandation sont encourageants et que de nombreux pays africains affichent à cet effet d'excellentes performances, en particulier sur deux domaines :

- La parité des genres dans l'enseignement primaire. Ici, sur les 49 pays d'Afrique qui disposent de données statistiques, 17 sont parvenus à la parité et 9 d'entre eux sont parvenus à préserver cette parité depuis les années 90 (UNDP, Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement, 2013);
- La représentation des femmes dans la prise de décisions. Le nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux a augmenté. Au Cameroun, entre les deux dernières législatures, le pourcentage des femmes parlementaires est passé de 10,5 % en 2007 à 13,8 % en 2012. La proportion des femmes membres du Gouvernement est passée de 6,2 % en 2005 à 10 % en 2011. Au niveau des communes, 6,7 % des maires et 20 % des adjoints sont des femmes (Cameroun, Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement, 2012). Il y a 20 femmes sur 100 membres au Sénat du Cameroun représentant un pourcentage égal à 20.

Par contre, des efforts restent encore à faire pour la parité des filles dans les enseignements secondaire et supérieur. En 2010, pour 37 pays africains disposant de données statistiques, seuls 12 d'entre eux avaient atteint la parité (PNUD, Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014). En Afrique subsaharienne, l'indice de parité au secondaire et au supérieur est respectivement de 0,84 et 0,64 soit les plus bas taux du monde (PNUD, Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014). Au Cameroun, 21,1 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire comparativement à 34,9 % de leurs homologues masculins.

De plus, promouvoir l'accès des femmes à des emplois salariés hors du secteur agricole constitue encore un défi malgré quelques progrès enregistrés. Au Cameroun par exemple, la participation des femmes au marché de l'emploi est de 63,6 % comparée à celle des hommes qui se situe à 76,7 %. La proportion des femmes de 15-64 ans employées dans le secteur salarié non agricole reste assez faible (24,3 % en 2001, 24,5 % en 2007 et 27,3 % en 2010) (Cameroun, Rapport des objectifs du Millénaire pour le développement, 2012).

C'est dire, Excellences, Mesdames et Messieurs, que le défi reste grand pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui sont toujours freinées par certaines pratiques culturelles, notamment le mariage précoce, la préférence accordée à la scolarisation des garçons et la dynamique du pouvoir au sein de la famille, ainsi que par le manque d'opportunités économiques (accès au

marché, capital, formation professionnelle, influence du pouvoir patriarcal) et politiques (insuffisance de formation politique) pour les femmes.

Pour soutenir les progrès, il est impératif d'amorcer une transformation culturelle permettant d'inverser les attitudes négatives qui entourent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans certaines sociétés, et particulièrement au Cameroun.

Des réorientations de politique publique devront d'avantage s'attaquer à la discrimination contre les filles et les femmes dans les systèmes éducatifs et à la discrimination fondée sur le genre en matière d'accès à l'éducation, d'opportunités économiques et d'emploi afin d'assurer la participation accrue des femmes à des activités économiques et productives, et de les impliquer dans les prises de décisions à tous les niveaux de la société. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de déployer des politiques économiques et sociales qui répondent mieux aux besoins des hommes et des femmes. Il s'agira en particulier d'adopter des stratégies de discrimination positive en faveur des femmes, de réformer les aspects du droit coutumier qui s'exercent au détriment des femmes et des filles et de consacrer davantage de ressources humaines et financières à l'exécution des dispositions en ce sens.

Women in Alternative Action Cameroon demande aux Nations Unis, et aux États africains en particulier, de traduire la volonté politique manifestée jusqu'ici en la matérialisant par :

- La mise en place des cadres réglementaires adaptés et pratiques;
- La mise en place des institutions fortes gérées par des hommes compétents et intègres;
- La mise à disposition des moyens matériels et financiers suffisants pour faire fonctionner ces institutions;
- L'adoption des stratégies de discrimination positive en faveur des femmes pour booster l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme, notamment;
- Le renforcement des sanctions sur la pénalisation des délits sur le harcèlement sexuel, le mariage précoce, le viol des mineures, les violences faites aux élèves filles;
- L'instauration des bourses scolaires en faveur de filles issues de familles pauvres;
- L'octroi des bourses de formation et des franchises d'admission dans les écoles de formation en faveur des femmes et des filles;
- La création d'une banque des femmes pour les financements des projets des femmes;
- Le renforcement des quotas de représentation des femmes dans les instances de prise de décisions.

Enfin, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous, membres de Women in Alternative Action Cameroon sommes engagées à ne ménager aucun effort pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à notre propre niveau en mettant en œuvre les recommandations et stratégies inscrits dans la déclaration et le programme d'action de Beijing.

Nous croyons que, tous ensemble, nous contribuerons à créer une nouvelle société fondée sur la justice, l'amour et le respect de la dignité humaine.

---